
Adresse de la société populaire de Belfort relative aux succès de la mission du représentant Hérault, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Belfort relative aux succès de la mission du représentant Hérault, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 535-536;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37852_t1_0535_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

affermées ensemble 1,100 livres, estimées 31,941 livres ont été vendues 61,475 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Meyrueis (2).

Les administrateurs du directoire du district de Meyrueis, au département de la Lozère, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Meyrueis, le 28 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Nous venons t'annoncer, citoyen Président, que la vente des biens nationaux provenant d'émigrés s'effectue dans notre district au grand avantage de la République. Trois pièces de terre affermées ensemble 1,100 livres, estimées 31,941 livres, ont été adjugées les 10, 11, 12 et 13 de ce mois aux cris de : *Vive la République !* 61,475 livres.

« Salut et fraternité.

« Pierre VINCENT; BELON, vice-président;
CABANEL, procureur syndic. »

La Société populaire de la Guillotière écrit qu'elle a célébré la fête de la raison, chanté les glorieux travaux de la Convention, et juré de mourir pour elle et pour la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de la Société populaire de la Guillotière (4).

*La Société populaire de la Guillotière,
à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« Sur le terrain arrosé de notre sang et de celui des braves soldats de la République, au milieu des ruines de nos maisons incendiées par les rebelles et les traîtres de ci-devant Lyon vient de s'élever le signe de notre bonheur : l'arbre de la Liberté.

« Nous y avons, la décade dernière, célébré la fête de la raison, chanté vos glorieux travaux et juré de mourir pour vous et pour la République. »

(*Suivent 35 signatures.*)

Les citoyens de la première réquisition du district de l'Égalité, département de Paris, casernés à Sceaux-l'Unité, demandent à marcher contre les Espagnols.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au ministre de la guerre (5).

Suit le document des Archives nationales (6).

Les citoyens de la première réquisition du district de l'Égalité, département de Paris, casernés à Sceaux-l'Unité, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Nous demandons justice, nous avons été calomniés, on a dit que nous cherchions à passer le quartier d'hiver à Sceaux-l'Unité.

« Loin de nous cette pensée déshonorante ! Nous apprenons que partout nos frères d'armes sont victorieux et que, dans le Midi seul, d'infâmes trahisons font éprouver des revers à nos armées.

« S'il était permis à des citoyens soldats de témoigner leur désir d'aller dans telle ou telle armée pour défendre la patrie, les citoyens casernés à Sceaux-l'Unité vous demanderaient le poste qui pourrait les rendre à portée d'obtenir la gloire la plus haute par les difficultés qui s'opposeraient à ce qu'ils soient vainqueurs.

« Les citoyens casernés à Sceaux-l'Unité sont jaloux de se mesurer avec les ennemis de la République, ces fiers fanatiques espagnols qui voudraient que tous les hommes soient aussi aveugles qu'eux pour couvrir leur honte.

« Les victoires que nous remporterons sur eux nous seraient d'autant plus sensibles que nous ne respirons que d'après des principes contraires au fanatisme, nous leur ferions voir la différence des hommes qui n'ont d'autre dieu que leur patrie libre, à ceux qui ne réverent que la superstition. D'un côté, nos frères d'armes du Nord et de la Moselle feront mordre la poussière aux Autrichiens, et, de l'autre, nous terrasserons les sujets apostoliques et leur tyran.

« Législateurs, soyez convaincus de notre dévouement pour l'intérêt général, et de notre soumission à la loi; notre plus grand désir est de voir la République triomphante, et, s'il est possible de diriger nos pas vers l'Espagne tel que nous le désirons, nous parviendrions à délivrer le peuple des despotes couronnés et des partisans de la superstition en les écrasant tous.

« Les citoyens Jean-Antoine et Auguste Gerdret, Comby, Trudon, Surivet, Chartier, Fontelle, Griffon; Osselet, Mangarny, Cretté, Boëtte, Gemlont, ont été nommés pour présenter la présente pétition.

« Fait à la caserne de Sceaux-l'Unité, le 10 nivôse, l'an II de la République une et indivisible. »

(*Suivent 73 signatures.*)

La Société populaire de Belfort écrit que le représentant du peuple Hérault a écrasé l'aristocratie et le royalisme, poursuivi les malveillants et les traîtres, terrassé le fanatisme, relevé le crédit des assignats, fait exécuter la loi du maximum, et régénéré les Sociétés populaires et les autorités constituées.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit un extrait de l'adresse de la Société populaire de Belfort d'après le Bulletin de la Convention (2).

La Société populaire et républicaine de Belfort informe la Convention nationale que l'aristocra-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 202.

(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 36.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 202.

(4) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 890, pièce 12.

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 202.

(6) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 890, pièce 11.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 202.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 13 nivôse an II (jeudi 2 janvier 1794).

tie est mise en fuite; le royalisme est anéanti. On poursuit, dit-elle, les malveillants et les traîtres. La superstition est aux abois, le fanatisme a disparu; la raison domine. Les assignats sont au pair, la taxe marche, les autorités constituées sont à la hauteur des grands principes, le peuple est calme, les Sociétés populaires sont régénérées. Si vous demandez qui a opéré ces prodiges, c'est Hérault.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (1).

La Société populaire de Belfort écrit :

« Le royalisme est anéanti; les traîtres et les malveillants sont poursuivis; la superstition est aux abois; le fanatisme a disparu; la raison domine; les assignats sont au pair; les autorités constituées sont à la hauteur des grands principes; le peuple est calme; les Sociétés populaires sont régénérées. Vive la République! Voilà le cri universel des habitants du Haut-Rhin. » (*Vifs applaudissements.*)

Le conseil de la commune de Bel-Air-sur-Aisne écrit qu'il vient de déposer au district 59 livres de cuivre, 544 livres de fer battu et 14 livres de fer de fonte. Il applaudit aux travaux de la Convention.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du conseil de la commune de Bel-Air-sur-Aisne (3).

« Département de la Marne, district de Montagne-sur-Aisne, municipalité de Bel-Air-sur-Aisne, ce 29 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Le conseil de la commune de Bel-Air-sur-Aisne vous prévient qu'il vient de déposer audit district 4 mares 7 onces d'argent provenant de l'église.

« En cuivre..... 59 liv.
« En fer battu..... 544
« En fer de fonte..... 14

« Le conseil idolâtre le nouvel ordre des choses, s'empresse de témoigner à l'auguste Assemblée son dévouement à la chose publique, et applaudit vivement aux mesures vigoureuses

(1) *Journal de Perlet* [n° 467 du 13 nivôse an II (jeudi 2 janvier 1794), p. 258]. D'autre part, le *Mercur universel* [13 nivôse an II (jeudi 2 janvier 1794, p. 202, col. 1)], rend compte de la lettre de la Société populaire de Belfort dans les termes suivants :

Les autorités constituées du département du Haut-Rhin écrivent : « La raison triomphe ici; les assignats sont au pair, le fanatisme expire, les autorités constituées sont à la hauteur des circonstances; les Sociétés populaires sont régénérées; les malveillants sont arrêtés; les grands coupables ont subi la peine due à leurs forfaits; l'union et la bonne intelligence règnent entre tous les citoyens; etc... Si vous demandez qui a opéré tout ceci, c'est Hérault. »

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 203.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 7.

et efficaces qu'elle emploie pour la prospérité de nos armes et le salut de la République.

« Salut et fraternité.

« H. COSSARD, *officier municipal*; PHILIPPE, *procureur de la commune*; Vincent VÉRIN, *notable*; HARICOT, *président*. »

Les membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité écrivent qu'ils ont déposé au magasin de Trenel 161 chemises neuves, 265 chemises portées, 176 paires de bas de laine neufs, 12 paires de bas de laine portés, 2 bonnets de coton portés, 3 cols, 2 pantalons, 1 ceinture de chasseur, 1 chapeau, 227 paires de souliers, le tout provenant des dons faits par les citoyens de cette section.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité (2).

« Section de la Fraternité, comité révolutionnaire et de surveillance, le 8 nivôse, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Il est sans doute permis à chaque individu de concentrer au fond du cœur la douce et pure satisfaction que lui donne sa bonne action, mais lorsqu'elle est le fruit du concours d'une portion de citoyens, alors la publicité en doit être la suite nécessaire. Les membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité, chargés par le décret du 19 brumaire de recueillir dans son arrondissement les offrandes destinées aux braves défenseurs de la patrie, s'empressent de rendre compte aux représentants de la nation du tribut de leur section, qu'ils ont porté hier au lieu indiqué pour réunir ces dons civiques. Ils en mettent le reçu sous les yeux de l'Assemblée. Leur registre demeure ouvert dans l'espoir d'obtenir encore un supplément, quoique leur section soit du nombre de celles qui ont le moins d'étendue.

« MAUCUY, *président*; VALLADE, *secrétaire*; MASSON, *secrétaire*; MURON, *commissaire*; BONNARD, *commissaire*; ANGO; LEROY-LISA, *membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité*. »

. Magasin de Trenel (3).

Reçu des citoyens Garnier et Vallade, membres du comité révolutionnaire de la section de la Fraternité, les objets ci-après, provenant des dons faits par les citoyens de ladite section à nos frères d'armes qui sont à la défense de la patrie,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 203.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 8.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 9.